

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Septembre 2006 – N°34

Racisme par
ignorance

en page 14

Histoire de l'objection
de conscience:
Charles Naine

en page 11

Initiative du GSsA
pour l'interdiction d'exporter
du matériel de guerre

en page 15

Impressum

«**Terres Civiles**» est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le Cenac vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 60.- (Fr. 30.- pour les «petit budget»), Fr. 90.- (pour une cotisation familiale ou 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:

Philippe Beck, Pierre Flatt, Heinrich Frey, Olivier Grand, Sian Grand, Michel Mégard, Jean-Marie Muller, Marc Oran, Eric Peytremann, Jean-Luc Portmann, Pascale Schuetz, Anne-Lise Visinand.

Impression: Imprimerie coopérative CRIC-Print, 1700 Fribourg

Pour nous contacter:

Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH -1004 Lausanne
Tél. ++41 / 21.661.24.34
Fax: ++41 / 21.661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Terres Civiles change de rédacteur...

... mais sa réalisation reste toujours et encore le produit d'un travail en équipe.

Comme annoncé dans le dernier numéro de *Terres Civiles*, le secrétariat du Cenac vit des heures particulières, après le départ de Sandrine Bavaud. C'est une nouvelle équipe qui se met en place, par la force des choses.

Ainsi, deux personnes ont été nouvellement engagées à la fin du printemps dernier. D'une part, Pascale Schuetz, avec qui les lecteurs pourront faire connaissance, en lisant en page 4 son autoportrait. C'est elle qui «tiendra la maison» et gèrera la plupart des affaires courantes du secrétariat. D'autre part, je reprends en main l'édition de notre trimestriel, comme je le fis avec le *K comme King*, il y a douze ans de cela.

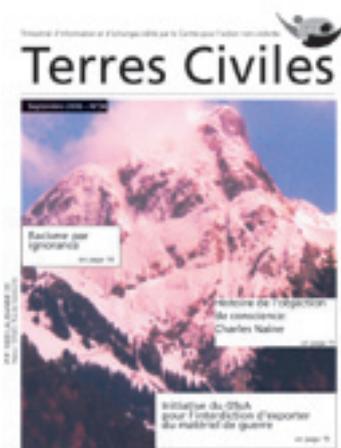
Ce retour, j'avoue ne l'avoir jamais calculé. Certes, je participe depuis bientôt trois ans aux travaux du groupe des rédacteurs bénévoles de *Terres Civiles* et j'ai, deux ans durant, secondé Sandrine au secrétariat. A l'heure où je rédige ces lignes, je découvre la face véritable de mon cahier des charges. Je me sens plutôt humble face aux responsabilités qui me sont prêtées. Réaliser un bulletin comme celui-ci nécessite des compétences techniques, journalistiques et rédactionnelles que je ne suis

pas certain de maîtriser entièrement. Il me faudra du temps pour les acquérir toutes, mais comme j'aime apprendre, je me sens plutôt optimiste. Ce d'autant que, à mon sens, là ne se situent pas les enjeux principaux.

Ce qui fait la richesse, mais aussi la difficulté, d'une telle entreprise réside dans la collaboration entre les membres d'une équipe. Or, qui dit équipe dit pluralité d'avis, de manières de faire, d'habitudes et d'attentes. Il faudra donc que j'apprenne à conjuguer simultanément deux attitudes antinomiques: à la fois faire preuve de dynamisme pour motiver une sympathique équipe de rédacteurs bénévoles et respecter les délais imposés par des impératifs techniques; mais à la fois aussi faire preuve de patience et d'empathie pour que chacune et chacun des membres de ce groupe de travail puisse effectuer sa tâche sereinement et avec plaisir.

De cette sérénité, de ce plaisir, pour une large part, dépend la qualité du bulletin que vous tenez en mains. Et cela constitue également un défi considérable: le contentement du lecteur de *Terres Civiles*. C'est dire si j'y attache de l'importance...

Jean Grin



La Pierreuse (Château-d'Oex), clin d'oeil du nouveau rédacteur à son coin de terre

Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021/661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 2 octobre
Parution fin septembre.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Les mots pour dire la non-violence

Objection de conscience

Dans le sens le plus usuel, mais restrictif, l'objection de conscience signifie le refus d'accomplir le service militaire ou d'être rappelé «sous les drapeaux». Par elle-même, l'expression suggère que ce refus se fonde essentiellement sur des convictions personnelles qui mettent en avant l'exigence morale et/ou religieuse qui prescrit le respect inconditionnel de la vie humaine, interdit de verser le sang et donc de «porter les armes». Pendant longtemps, l'attitude des objecteurs de conscience a été sévèrement condamnée par les Etats comme un délit d'incivisme, contraire au devoir de la solidarité nationale qui s'impose à tout citoyen. (...)

La reconnaissance du droit à l'objection de conscience et l'octroi d'un statut légal à l'objecteur fut une avancée significative de la civilisation. Cette reconnaissance est récente. Elle n'a été obtenue qu'au terme d'une longue lutte qui a exigé beaucoup de courage, beaucoup de sacrifices et beaucoup de souffrances de la part de ceux qui l'ont entreprise alors qu'ils étaient traités comme des délinquants et des parjures, jetés au ban de la société et emprisonnés. Pour autant, le droit à l'objection de conscience n'est pas encore reconnu par tous les Etats où se trouve maintenu le principe du service militaire obligatoire. Au demeurant, même dans les pays où la conscription a été supprimée, les citoyens sont en droit de revendiquer le bénéfice d'un statut légal d'objecteur de conscience en signifiant ainsi leur refus d'être enrôlés dans l'armée dans le cas où l'Etat déciderait de les mobiliser.

Dès lors que l'objection de conscience ne se réduit pas à une contestation de l'armée de type antimilitariste et pacifiste, mais qu'elle est fondée sur l'option de la non-violence, elle ne peut se limiter à un simple refus individuel

de porter les armes. En demandant à bénéficier du droit à l'objection de conscience, le citoyen qui fait l'option de la non-violence a «l'obligation de conscience» d'assumer ses responsabilités civiques par d'autres moyens que ceux de la violence, c'est-à-dire par ceux de l'action non-violente. Il appartient alors à l'Etat de leur donner la possibilité d'effectuer, dans le cadre même du service national, un service civil, de même durée que celle du service militaire. Au cours de celui-ci, ils devront étudier les principes et les méthodes de la stratégie de l'action non-violente, aussi bien de la défense civile que de l'intervention civile, et se préparer à les mettre en œuvre pratiquement. (...)

L'objection de conscience politique peut également être le moyen de refuser de participer à une action militaire particulière que l'on juge injuste et inacceptable, sans pour autant faire l'option de la non-violence et refuser de recourir à la violence en toutes circonstances. Des militaires eux-mêmes peuvent faire acte d'objection de conscience en refusant de participer à une campagne de répression contre une minorité politique en lutte pour la reconnaissance de ses droits. Ils peuvent également refuser de recourir à des moyens qu'ils jugent illégitimes comme la torture et les exécutions sommaires de prisonniers.

D'une manière plus générale, on peut parler d'objection de conscience pour tout refus d'obéissance à une loi ou à un ordre de la part d'un citoyen qui s'est convaincu, pour des motifs de conscience que, s'il obtempérait, il se rendrait complice d'une injustice caractérisée portant atteinte à la dignité humaine. (...)

Tiré du «Dictionnaire de la non-violence», Jean-Marie Muller, Le Relié Poche, 2005. En prêt et en vente au Centre pour l'action non-violente.

Sommaire

Vie du Centre	4
<i>Nouvelles du secrétariat</i>	
<i>Billet du comité</i>	
<i>Comptes annuels 2005</i>	
Ethique de la médiation	8
Deuxième Salon des Initiatives de paix à Paris	10
Histoire de l'objection de conscience	11
<i>Parcours de Charles Naine, «déserteur et militant socialiste»</i>	
Des civilistes rackettés?	13
Racisme par ignorance	14
Initiative du GSsA	15
<i>Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre</i>	
Se former	16
Centre de documentation	17
<i>Nouvelles acquisitions et présentation d'une sélection d'ouvrages</i>	
Nouvelles du monde en bref	24
Assemblée générale ordinaire 2006 du Cenac	24

Le Cenac a une nouvelle secrétaire associative

«A d'autres de prendre la relève...» lançait Sandrine Bavaud dans le dernier numéro de *Terres Civiles*. Eh bien voilà c'est fait...

Après quatre années passées au service d'une œuvre caritative catholique internationale, je souhaitais vivement élargir mon engagement au sein d'une organisation disposant d'un mandat plus large. Le Cenac m'offre cette opportunité de pouvoir mettre mes qualités et mes compétences au service de la promotion de la non-violence. A moi de relever le défi!



Pascale Schuetz en train de se reposer...

Mon parcours

Mariée à un Bâlois; Parisienne d'origine, j'ai appris à manier la langue de Goethe. Ce qui m'a permis jusqu'à présent de travailler dans des institutions internationales à Berne. Mère de trois demoiselles, je vis à Berne depuis plus de vingt ans.

Bien intégrée à la vie helvétique, je suis toujours impressionnée par la pluralité des langues et des cultures d'un si petit pays.

Très imprégnée de la vie culturelle alémanique, je reste une lectrice assidue des principaux quotidiens romands. Ayant repris des études de journalisme et de communication sur le tard, je suis passionnée par les métiers de la communication. J'ai notamment travaillé auprès d'Amnesty International et à l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) où j'ai découvert les milieux des défenseurs des droits humains.

Mes objectifs

Mon année passée à la Banque alternative m'a permis de faire plus ample connaissance avec le monde associatif romand. Travailler pour une œuvre chrétienne internationale est un vrai tour de force. Sensibiliser, mais surtout

mobiliser les Eglises suisses vis-à-vis de tous ceux qui sont discriminés, persécutés à cause de leur foi, telle était ma responsabilité avant d'entrer au Cenac.

Consolider sa situation financière, fidéliser ses donateurs, renforcer la notoriété, créer un réseau d'organisations partenaires telles sont, entre autres, les actions ambitieuses, mais nécessaires, durant ces deux prochaines années, pour assurer de beaux jours au Cenac qui fêtera en 2008 ses quarante ans!

L'association entre dans une nouvelle phase de son existence avec un comité et un secrétariat en partie renouvelé qui ont à cœur de poursuivre le travail initié, mais aussi d'apporter de nouvelles impulsions.

Les quelques visages de bénévoles ou de membres actifs, rencontrés à l'occasion, l'ambiance chaleureuse, n'ont fait que confirmer le choix de mon engagement pour le Cenac.

Juste un dernier mot pour Sandrine dont j'ai fait connaissance lors du passage de témoin. Un passage de témoin qui, grâce à, elle s'est effectué avec douceur. Merci!

Pascale Schuetz

Pour être secrétaire associatif au Centre pour l'action non-violente relève à la fois du salariat, du volontariat, de l'engagement militant... voire, diront peut-être certains, du bénévolat!

Mais trêve de plaisanterie! Le secrétariat d'une organisation comme la nôtre n'offre peut-être pas certains des avantages liés aux postes à responsabilités d'institutions prestigieuses, ayant pignon sur rue et un compte bancaire confortable. Outre une nécessaire polyvalence, une des premières tâches (si ce n'est tout simplement la tâche première) du secrétaire consiste à savoir d'emblée faire preuve d'un talent certain pour le bricolage. Je ne veux pas dire par là, l'on s'en doute, qu'il lui appartient de réparer lui-même son ordinateur ou la photocopieuse; je veux juste insinuer qu'il doit parfois promptement quitter une tâche – alors qu'il souhaiterait plutôt la peaufiner – pour rebondir ailleurs avec aisance, afin de faire face à de nouvelles priorités. Cela peut se révéler frustrant ou stressant, c'est selon. Mais, à mon sens, mieux vaut voir le côté positif de la chose: cela reste intensément formateur.

Malgré le poids, pesant et incontournable, des activités liées à l'administration (la fameuse «paperasse» que l'on aurait envie «d'oublier» sur le bureau du collègue), il ne saurait donc être question de routine! Je crois qu'il suffit de lire l'autoportrait de Pascale pour comprendre qu'elle débute avec enthousiasme sa nouvelle mission. Et je mentionne encore, au passage, que depuis bientôt quarante ans, une structure aussi petite que la nôtre a toujours réussi l'exploit de trouver la bonne personne au bon moment. Tradition ne saurait mentir...

J. G.

Le billet du Comité

Quelques-unes des raisons qui incitent le Cenac à soutenir l'initiative du GSsA

Le comité du Cenac soutient ...

Dans les médias, des conférences publiques, des débats politiques, il est souvent question à l'échelle mondiale de l'état, tant économique, social, qu'écologique de la planète. Après le pétrole, l'eau est considérée comme l'enjeu majeur du XXI^e siècle. Si le pétrole joue un rôle prépondérant pour l'économie de marché, pour la croissance économique, pour le développement, l'eau est une ressource plus vitale encore. Certains prédisent que cette ressource ne sera pas directement accessible d'ici 2020 à près de 40% de la population mondiale!

D'un point de vue économique, une caste toujours plus étroite détient toujours plus de richesses alors qu'une partie croissante de la population mondiale se partage le reste.

Le nombre de conflits ouverts ne se réduit pas. Si les médias se sont concentrés ces derniers temps sur le conflit entre Israël et le Hezbollah au Liban, bien des zones sont passées sous silence.

Sans faire des études approfondies, on peut se demander si nous ne nous acheminons pas vers un chaos planétaire? Les exemples ci-dessus semblent être quelques-uns des signes qui y concourent. Par rapport à ce que nous vivons aujourd'hui, la guerre froide avait quelque chose de rassurant. La menace

rouge était perçue comme un bloc personnifiant le mal. En cas de conflit, l'ennemi était alors identifiable. La chute du mur de Berlin symbolisa cette rupture. Désormais, l'ennemi n'est plus identifiable par sa nationalité. Le terrorisme international n'est pas incarné par un pays ou une civilisation particulière. L'attaque de l'Afghanistan par l'armée américaine après le 11 septembre en est un exemple. Le conflit actuel entre Tsahal et le Hezbollah infiltré dans la population libanaise en est un autre. Avec l'augmentation des inégalités et le renforcement de la paranoïa sécuritaire des dirigeants occidentaux et bien souvent populistes, ces derniers offrent le terrain à des groupes extrémistes pour légitimer leur violence. Alors que la négociation et la diplomatie semblaient être constitutives des démocraties et des droits de l'homme, ces moyens semblent relégués aux archives de l'histoire.

Nous ne pouvons prendre avec simplisme ce qui se passe. Quelque chose ne tourne pas rond, le monde chavire. Nous entendons souvent parler de crise des valeurs. Pourtant, nous n'en manquons pas. Nous souffrons de leur multitude. La complexité postmoderne tend à nous laisser impuissants. Pensant à mes deux enfants âgés de 3 et 6 ans, je ne peux me résoudre à penser qu'ils mourront asphyxiés par les déchets que nous produisons aujourd'hui. Je ne peux

me résoudre à penser à un monde où les plus forts survivront aux plus faibles. Non, je ne peux penser que tout va bien. L'humanisme avait pourtant rendu possible le rêve d'un monde juste, sain et équitable.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je m'engage dans une association comme le Cenac. Cet engagement correspond à ce que je peux faire à mon niveau, avec mes moyens, mes choix et mes ressources. En étant réunis au sein d'une association, nous pouvons promouvoir avec plus de force nos convictions. A partir du moment où d'autres associations défendent des thèmes qui correspondent à nos objectifs, nous avons la responsabilité de les soutenir, dans la mesure de nos moyens, de nos choix et de nos ressources.

... l'initiative du GSsA

Par conséquent, lorsque notre comité a évoqué l'initiative du GSsA contre les exportations d'armes, il a semblé naturel de soutenir cette initiative. Pour plus de détails, nous vous renvoyons à l'article de Eric Peytremann en page 15. Nous vous encourageons à diffuser le plus largement possible cette initiative dans la mesure de vos moyens, de vos choix et de vos ressources.

Olivier Grand

Courrier des lecteurs

La Suisse organise le rapatriement de ses ressortissants depuis le Liban. Le nouveau conflit au Liban et dans la bande de Gaza fait monter les prix du pétrole. Les fabricants d'armes se frottent les mains, le bénéfice étant assuré. La collaboration entre la Suisse et Israël se poursuit sans

aucun scrupule, les affaires restant les affaires. Egalement, l'exportation de matériel de guerre dans la poudrière du Proche-Orient depuis les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et d'autres est mise en avant de manière éhontée. (...) L'ancien fabricant de mines (Patvag SA) Christophe Blocher,

actuellement ministre de la justice fera-t-il stopper cette répugnante exportation d'armes vers des pays en guerre? La loi sur l'interdiction d'exporter du matériel de guerre a, au cours, des années perdu toute crédibilité!

Heinrich Frei

(traduction: P. Schuetz & J. Grin)

Bilan comptable du Cenac pour l'année 2005

Les comptes pertes et profits ainsi que le bilan sont une photographie faite à un moment donné de la vie d'une association. Bien que les chiffres puissent donner un reflet de la santé d'une institution, ils n'expliquent pas tout. Le travail des bénévoles, par exemple, n'est pas quantifié (voir le rapport annuel et les articles en page 4 du TC 32 et en page 4 du TC 33). Une association comme la nôtre vit justement de ces personnes clés. En promouvant les valeurs autour de la non-violence, nous sortons quelque peu du système traditionnel. Mais, il faut dire que l'argent joue un rôle prépondérant et que les rencontres du comité ont abordé régulièrement ce thème.

Sur ces quelques considérations générales, venons-en au résultat 2005. En chiffres absolus, il est très proche de ceux de l'année précédente. Le résultat des charges se monte à CHF 159'848.- et le résultat des produits à CHF 156'301.-. Nous accusons une perte de CHF 3'546.-.

Un bilan proche de celui de 2005

En regardant le bilan, nous remarquons une diminution sur le capital 2005 moins importante que le déficit des comptes. Cela se justifie, en partie par deux importantes factures ouvertes au 31 décembre que nous retrouvons dans les actifs sous l'écriture «débiteurs clients». Par rapport à 2004, notre capital propre est en diminution de 3,5%.

Le budget 2007 reflète un état d'esprit partagé entre les membres du comité et le secrétariat. Par conséquent, un bref préambule s'impose. Depuis plusieurs années, le comité se pose de nombreuses questions sur l'équilibre entre les ressources, les aspirations et les tâches à réaliser. Poser des priorités est toujours un casse-tête. Arriver à un résultat par rapport à ces réflexions aurait des

incidences sur les ressources financières du Centre. Par exemple, la question touchant à nos piliers financiers a été abordée. Cherche-t-on de nouveaux membres ? Dans ce cas, il nous faudrait mieux identifier les membres potentiels et leurs attentes pour y répondre. Ou cherche-t-on d'autres sources de financements à travers des projets, des mises en valeur d'offres, etc?

Une réflexion en cours entre le secrétariat et le comité – insuflée aussi par les changements récents – est d'identifier nos richesses et de les mettre en valeur en proposant, si c'est possible et adéquat, une offre à partir de ce que nous possédons

en y mettant une valeur ajoutée. A partir de là, nous pourrions concentrer nos énergies vers de nouveaux projets réalisables afin de promouvoir les buts même du Cenac.

Le comité a décidé de présenter un budget qui soit le plus proche de ce que nous pensons réaliser en 2007. Si des projets viennent se greffer, ce que nous espérons, cela signifie que nous comptons qu'ils s'autofinancent et ne viennent pas grever le capital du Cenac.

Parmi les changements, nous observons une augmentation importante des charges relatives au personnel, liée à l'engagement de deux personnes

BILAN

ACTIFS		Au 31.12.04	Au 31.12.05
Disponibles	Caisse	662.30	142.25
	CCP	9'941.76	5'521.85
	CCP Service civil	3'603.65	3'600.85
	Banque COOP	12'878.40	8'758.00
	Sous-total Disponibles	27'086.11	18'022.95
Réalissables	Loyer d'avance au site	671.10	671.10
	Stocks de marchandises	1'000.00	1'000.00
	Actifs transitoires	1'276.90	2'007.68
	Impôts anticipés	22.70	34.10
	Débiteurs clients	0.00	14'467.04
Sous-total Réalisables	2'970.70	18'179.92	
Immobilisés	Installations	500.00	500.00
	Mobilier	300.00	300.00
	Fonds spécial pour action	0.00	0.00
	Informatique	12'699.00	11'000.00
Sous-total Immobilisés	13'499.00	11'800.00	
Déficit	-	3'546.64	
TOTAL ACTIFS	43'555.81	51'549.51	
PASSIFS			
	Fournisseurs	0.00	0.00
	Fonds spécial pour action	10'000.00	10'000.00
	Passifs transitoires	8'866.00	17'740.30
	Capital	24'689.21	23'809.21
TOTAL PASSIFS	43'555.81	51'549.51	

au secrétariat. Mais nous observons un effet de vase communicant sur les «Indemnités» qui comprenaient des indemnités pour des aides ponctuelles. Ces aides ayant été concentrées sur le

personnel fixe font baisser les charges de ce compte. Peut-être encore un petit détail, pour une meilleure transparence. Le comité doit encore se positionner sur la visibilité à donner à la comptabilité

du «cycle de formation à la résolution non-violente des conflits».

Le Comité du Cenac

COMPTES D'EXPLOITATION				«Terres Civiles»			
CHARGES	2004	2005	Budget 2007	Frais d'imprimerie TC	8'339.90	7'603.65	5'900.00
Frais de personnel				Frais d'expédition TC	2'666.40	2'420.75	2'000.00
Salaires	44'867.15	41'412.00	54'145.00	Frais de surveillance tirage	484.20	484.20	484.00
AVS-AI-APG-AC	4'139.95	3'338.90	3'274.00	Sous-total «Terres Civiles»	11'490.50	10'508.60	8'384.00
LAA	100.20 -	128.40	150.00	Achats			
Ass. indemnités journalières	61.00	0.00	0.00	Marchandise à revendre	539.57	1'627.81	1'500.00
Assurance maladie	0.00	366.40	0.00	Centre de documentation	379.98	445.05	500.00
LPP	2'911.70	2'524.70	3'520.00	Sous-total Achats	919.55	2'072.86	2'000.00
Sous-total Personnel	52'080.00	47'513.60	61'089.00	Autres frais de services			
Frais généraux				Expo «Un poing c'est tout!»	720.00	1'015.40	0.00
Loyer	9'348.00	9'806.00	10'068.00	Frais de formation	4'765.00	39'375.60	25'000.00
Frais bancaires	142.00	150.75	150.00	Formation formateurs/trices	28'529.74	0.00	0.00
Frais du CCP	586.15	534.25	600.00	Service civil	0.00	6'098.55	0.00
Entretien installations	162.85	130.20	160.00	Expo «Ni hérisson...»	12'780.44	1'668.60	0.00
Frais de réparation	0.00	345.00	200.00	Brochure jeunes en formation	0.00	7'816.10	0.00
Amort. Installations	0.00	0.00	0.00	Sous-total Autres frais	46'795.18	47'142.75	5'000.00
Amort. Mobilier	0.00	0.00	0.00	TOTAL CHARGES	153'424.38	159'848.13	129'315.00
Amort. Informatique	500.00	1'699.00	1'800.00	PRODUITS			
Assurances mobilier	208.55	202.90	210.00	Ventes librairie	2'638.35	1'614.20	2'500.00
Taxes d'exploitation	33.00	34.00	34.00	Centre de documentation	90.20	0.00	0.00
Electricité	322.65	207.52	210.00	Autres ventes	0.00	413.00	500.00
Frais de bureau	3'449.70	5'035.10	4'000.00	Produits divers	0.00	44.10	0.00
Affranchissements	2'137.70	2'316.60	2'500.00	Cotis., dons, abonnements	54'695.05	54'936.60	60'000.00
Tél. et fax	3'411.60	2'602.90	2'600.00	Souscriptions	10'265.00	10'465.00	12'000.00
Brochure «Osons agir!»	7'565.90	213.70	0.00	Subvention OFC	16'140.00	16'160.00	18'000.00
Déplacements	1'388.13	1'498.75	2'000.00	Produits formation	5'045.20	44'029.90	26'315.00
Imprimés	0.00	2'297.30	2'300.00	Formation formateurs/trices	26'892.37	0.00	0.00
Action de décembre	0.00	923.95	1'000.00	Dons extraordinaires et legs	1'767.50	1'000.00	0.00
Annonces	0.00	234.25	0.00	Produits extraordinaires	0.00	3'000.00	0.00
Dons	400.00	0.00	0.00	Brochure «Osons agir!»	8'545.90	0.00	0.00
Indemnités	9'552.00	11'913.00	2'000.00	Expo «Un poing c'est tout!»	4'865.04	4'209.34	0.00
Cotisations annuelles	1'589.27	1'610.00	1'610.00	Expo «Hérisson, ...»	12'780.44	5'797.00	10'000.00
Frais comité et AG	621.90	515.75	800.00	Brochure jeunes en formation	0.00	9'582.00	0.00
Frais divers	719.75	1'507.90	500.00	Service civil	1'400.00	4'500.00	0.00
Sous-total Frais généraux	42'139.15	31'906.57	32'842.00	Annonces «Terres Civiles»	220.00	0.00	0.00
				Intérêts créanciers	41.85	32.65	0.00
				TOTAL PRODUITS	152'725.81	156'301.49	129'315.00
				Bénéf. (+) ou Perte (-)	- 698.57	- 3'546.64	0.00

Ethique de la médiation

... ou plaider pour une compréhension de la médiation relevant à la fois d'un outil non-violent et d'une éthique non-violente.

Parler de l'éthique en médiation peut paraître banal ou présomptueux. Banal, parce que, comme dans toute pratique tendant à se professionnaliser, les associations promouvant la médiation ne m'ont pas attendu pour élaborer leurs codes de déontologie. Présomptueux, parce que traiter d'un tel sujet en deux pages, à la suite de tant d'auteurs réputés – et compétents – relèverait de l'exploit.

Pourtant, j'essaie! Sans prétendre clore le débat, l'on s'en doute, j'entends reprendre certains des éléments glanés lors des interviews que j'ai conduits, quand je préparais mes articles antérieurs sur certains types de médiation¹. Je le ferai en deux temps. D'abord, je rappellerai certains points déjà abordés antérieurement (principalement à propos des notions d'équité et de neutralité), puis je m'étendrai un peu plus longuement sur une approche de la médiation, comme outil de la nonviolence (en un mot, car il s'agit ici plus que d'un simple refus de la violence). Je tiens cependant à préciser que je n'implique que moi, et que la démarche que je me propose d'exposer au lecteur est issue d'une réflexion personnelle.

Equité et neutralité

Si je reprends l'ensemble de ce qui m'a été dit, je constate qu'il existe une sorte de consensus à propos de la définition même de la notion de médiation: elle a pour fonction première de permettre à deux ou plusieurs personnes de tenter de résoudre un conflit les opposant par rapport à ce qu'elles estiment relever de leurs droits. D'emblée, il apparaît donc qu'une dimension subjective est introduite, dans la mesure où il suffit qu'une personne s'estime lésée, à tort ou à raison, pour qu'elle soit reconnue comme une personne en situation difficile à vivre et donc en droit de rencontrer de

l'empathie de la part d'un tiers. Ce peut être le cas d'un parent désireux de préserver son droit de visite auprès de ses enfants malgré un divorce, le cas d'un employé soucieux de faire respecter par son employeur certains points de la convention collective ou encore le cas d'un propriétaire de villa réclamant de son voisin qu'il élague une haie dont la hauteur est excessive d'après le plan de quartier. Il serait loisible de multiplier les exemples.

Ainsi définie, il apparaît que la médiation ne se substitue ni à la loi, ni aux tribunaux. De même, elle ne représente pas une alternative à une procédure judiciaire. Parce qu'elle rencontre des individus en conflit au niveau de leurs émotions – et non seulement des faits et/ou des normes – elle fait se rencontrer les deux sens du mot «juste»: au sens légal du terme (la loi permet ou ne permet pas de...), mais aussi au sens de ce qui relève de l'équité.

Certes, un médiateur reste tenu de respecter la législation en vigueur. Il est même de son devoir moral de veiller à ce que les médiateurs ne trouvent pas entre eux un accord qui outrepasserait les normes légales ou porterait préjudice aux droits élémentaires d'une personne. Enfin, bien qu'il travaille en parallèle, pour ainsi dire, à la justice d'Etat, le médiateur conserve également, comme le rappelle Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, le droit de refuser un mandat en fonction de ce que cet auteur appelle une «clause de conscience»².

Mais, pour que le rôle du médiateur puisse se caractériser par le recours à l'empathie, une neutralité absolue devient nécessaire. Christine Molle rappelle les trois significations de ce terme: laisser-faire, indépendance, impartialité³. A mon avis, là aussi, les diverses acceptions se rencontrent. Il y a laisser-faire de la part du médiateur, dans

la mesure où il ne saurait imposer son point de vue (c'est ce que d'autres nomment son «non pouvoir»). Le déroulement d'une médiation ne lui appartient pas en propre; il est là pour permettre aux médiateurs de communiquer entre eux de la manière la plus satisfaisante possible. Il est le garant d'un certain cadre, où violence et manipulation sont exclues. Il fait donc preuve de non-directivité et non de laxisme, deux notions bien différentes, on le conçoit!

L'indépendance du médiateur est à comprendre à un double niveau. D'une part, cette notion renvoie à cette particularité souvent signalée dans la littérature, la flexibilité de la procédure: les manières de faire sont plus souples, plus adaptées aux besoins spécifiques de la situation. Le médiateur n'est pas entravé dans son agir, par exemple, par des notions de for juridique ou par des questions de délais légaux. Il suffit, pour le dire abruptement, qu'on lui témoigne suffisamment de confiance pour le mandater pour qu'il devienne, dès lors, habilité. D'autre part, parce que justement le processus doit viser à comprendre des gens bien particuliers dans un conflit qui leur appartient, le médiateur doit faire sans cesse preuve de créativité et d'esprit d'innovation et non rechercher une solution toute prête, telle que décrite dans un livre ou un manuel.

Enfin, il se doit de rester impartial. Jamais rien de ce qu'il dit ou fait ne devrait pouvoir être compris comme une prise de position en faveur de l'un ou l'autre des médiateurs. Il doit rester constamment créatif, comme je vais essayer de le démontrer plus loin. Il doit donc savoir rester humble: s'il s'avère qu'un avis d'expert devienne nécessaire, il s'imposerait alors à lui de déléguer une telle tâche.

Prophylaxie du conflit

Là où il y a conflit, il y a souffrance. Là où il y a conflit, il y a aussi risque de rupture du lien social. Ce lien s'avère d'autant plus fragile que, comme le dit joliment Jean-François Six, «plus on a de voisins, moins on voisine»⁴.

Plus d'une des personnes que j'ai interviewées m'a dit que, même dans les situations qui n'ont pas abouti à un accord, il se produisait un phénomène des plus intéressants: les personnes qui ne se parlaient plus auparavant ont renoué un dialogue. Individuellement, des souffrances ou des lassitudes ont pu être exprimées... voire entendues (sinon par l'autre médiant, du moins par le médiateur).

Cette reconstitution, voire cette création, du lien social n'est pas, à mon sens, à comprendre seulement comme un «effet secondaire» d'une médiation. En revanche, ce qui apparaît comme incontestable, c'est que tisser du lien social représente l'un des objectifs de



Les bureaux de l'Association de Médiation de Lyon). Source: amely.iffrance.com

tous les médiateurs, même s'ils l'expriment parfois de manière différente. Et là où la médiation atteint une dimension proprement éthique, c'est lorsque l'on examine d'un peu plus près cette notion de lien social. Il ne s'agit pas de mettre les gens ensemble d'artificiellement ou sporadiquement, comme lors d'une fête de quartier, par exemple. Car, lors du processus de toute médiation, seront réunis deux aspects fondamentaux: permettre, certes, à deux personnes en proie à un conflit de renouer le dialogue, mais aussi leur offrir à chacune un cadre d'exploration, de découverte et d'écoute de leur vécu le plus personnel et le plus intime. Un cadre où les émotions, le ressenti ont par définition leur place. Plus encore, un cadre où les médiateurs peuvent s'exprimer et être écoutés de manière non jugeante.

Ainsi, parce que la médiation propose une mise en acte de la parole, elle évite que la priorité soit laissée à ce que les psychanalystes appellent «l'acting out»⁵. En ce sens, elle devient une forme, parmi d'autres, de prévention de la violence.

Tout conflit d'autrui est le nôtre

Cela dit, je crois cependant que l'éthique de la médiation non-violente se manifeste principalement à un autre niveau encore. Sans contredire ce que j'ai exprimé jusqu'ici – et sans trahir non plus les propos qui m'ont été tenus lors de mes recherches antérieures – il me semble important, néanmoins, de souligner un aspect, parmi d'autres, de la pratique de la médiation issue des mouvements se revendiquant de la non-violence. C'est celui de «l'engagement citoyen». Si, dans mon quartier, parmi mes voisins, il existe des personnes aux prises avec un conflit, il est de ma responsabilité d'intervenir. Je ne puis décemment laisser des personnes

qui me sont proches – que ce soit géographiquement ou affectivement – dans une telle situation, parce que, comme déjà dit, là où il y a violence, il y a souffrance. Il devient donc de mon devoir d'intervenir. On pourrait, ce me semble, interpréter le fait que nombreux sont les médiateurs – du moins ceux des mouvements associatifs – à travailler bénévolement comme une preuve en ce sens.

Cet «engagement citoyen» d'offrir ses bons offices, s'il advenait que les protagonistes d'un litige cherchent effectivement à en sortir par une autre voie que celle de la violence, peut être issu de motivations diverses. Certains y verront une conséquence directe de la Déclaration universelle des droits de l'homme, où il est exprimé le devoir d'agir envers autrui dans un esprit de fraternité⁶. D'autres insisteront sur le fait que jamais le médiateur ne se montrera directif, parce qu'il détient l'intime et incontournable conviction de ne pas avoir à jouer à l'expert face à des personnes issues du même milieu que lui et que tous communiquent au même niveau d'affect et d'émotivité⁷.

Cependant, cet engagement citoyen ne doit pas être confondu avec une forme ou une autre de militantisme. Car le militant est guidé par des convictions et des certitudes. Lui, il sait vers quoi se diriger. Il connaît d'avance les réponses de demain aux problèmes d'aujourd'hui. A l'inverse, le médiateur n'a pas de solution à proposer à quiconque. Pour le dire de manière lapidaire, il reste accroché à une seule vérité: il est possible de dépasser la violence pour s'affirmer envers autrui en tant que personnalité pleine et entière malgré – ou grâce à – un conflit. Mais cette attitude possède son revers de la médaille. Elle lui impose de demeurer sans cesse créatif et de garder une sorte de foi dans

A Paris, un nouveau Salon de la paix

Il y a deux ans, le Cenac avait participé au premier Salon international des initiatives de paix (voir Terres Civiles n°26, de septembre 2004).

le potentiel humain à innover, car si solution il y a, elle ne lui appartient pas. Elle est toujours à créer et cette création appartient, par définition, aux médiateurs.

Jean GRIN

Paris, 6 juin 2006 - Le deuxième Salon international des initiatives de paix qui a eu lieu pendant trois jours à la Cité des sciences et de l'industrie a rencontré un franc succès. Il a accueilli près de 13 000 visiteurs.

A mi-parcours de la Décennie pour la culture de non-violence et de paix (2001-2010) proclamée par l'ONU, ce Salon et les Rencontres internationales «Acteurs de paix pour une culture de non-violence», qu'il accueillait en son sein, ont été organisés par les Coordonnations française et internationale pour la Décennie.

Les visiteurs du Salon ont pu y rencontrer des acteurs et actrices de paix du monde entier qui ont présenté leurs initiatives de paix sur 116 stands et à travers 7 tables rondes, 60 carrefours, 40 ateliers interactifs et de nombreuses animations pour tous les âges.

Un franc succès

300 organisations venues de France et d'ailleurs ont été heureuses de partager et de faire connaître leurs analyses et leurs actions autour de la culture de paix et de non-violence, dans une ambiance chaleureuse et détendue.

De nombreuses personnalités ont honoré le Salon de leur présence. Parmi celles-ci, Adolfo Pérez Esquivel, Prix Nobel de la Paix (Argentine), Ibrahim Fall, Secrétaire général adjoint et haut représentant de l'ONU pour les Grands Lacs africains (Sénégal), sœur Marie-Bernard Alima Mbalula, Secrétaire exécutive de la Commission épiscopale Justice et Paix (République Démocratique du Congo), M. Rajagopal, Vice-Président de la Gandhi Peace Foundation (Inde), Clare Stark, Coordinatrice pour la culture de la Paix à l'Unesco, Jean Vanier. De nombreux autres acteurs et actrices de paix engagés, quelquefois au risque de leur vie et souvent de façon

anonyme, étaient venus des quatre coins de la planète.

Les visiteurs ont pu approfondir des thèmes variés : l'éducation à la paix et à la non-violence, la prévention et la résolution des conflits, le rôle des femmes dans la culture de paix, le contrôle des armes, les jeunes face aux violences de la société... autant de sujets permettant de sensibiliser à la culture de non-violence et de paix, de faire avancer les réflexions et de trouver des solutions pour enrayer la violence.

La situation dans la région des Grands Lacs africains, la guerre civile au Sri Lanka, les actions non-violentes en Colombie, le conflit en Israël et en Palestine, les tensions qui perdurent dans les Balkans ont pris une place importante dans les discussions.

Ateliers, activités artistiques et sportives, expositions ont également accueilli petits et grands. Au cours de leur visite, ceux-ci ont pu expérimenter les outils de la résolution non-violente des conflits, de la médiation, de la communication et du vivre ensemble, qui participent au quotidien à la prévention de la violence.

Des spectacles de qualité ont apporté une touche festive et créative à ce Salon. Le public, ému, a notamment ovationné la comédie musicale « T'es qui dis, t'es d'où » de la troupe d'enfants des Serruriers magiques.

Ce Salon était placé sous le haut patronage de l'UNESCO. Le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), Non-Violence XXI, fonds associatif pour une culture de non-violence au XXIe siècle, Partage et le Secours catholique-Caritas France, ainsi que La Vie, Le Monde, RFI, Télérama et TV5 Monde étaient partenaires de cet événement.

*(Communiqué de presse reçu par
www.decenie.org)*

¹ Je tiens ici à remercier Monsieur Philippe Bonny, médiateur scolaire à Epalinges (TC 25, juin 2004), Monsieur Michel Tarantola, médiateur familial à Yverdon-les-Bains (TC 28, mars 2005), Mesdames Jacqueline Lurin et Bernadette Python de l'AsMéd-Genève et Monsieur Luc Wenger de Médiane à propos de la médiation de quartier (TC 29 et 30, 2005), ainsi que Messieurs Philippe Beck, Michel Mégard, Samuel Perriard et Alain Renaud, dont l'aide me fut très précieuse lors de la rédaction d'un texte relatif aux liens entre médiation et non-violence (TC 32, mars 2006).

² J.-P. BONAFE-SCHMITT, N. SCHMUTZ & R. BONAFE-SCHMITT: *Médiation et régulation sociale*, Lyon, Atelier de sociologie juridique, 1992.

³ C. MOLLE: *La médiation, un devenir?*, Faculté catholique de Lyon, 1997.

⁴ In *Le temps des médiateurs*, Paris, Seuil, p. 214, 2001.

⁵ Terme désignant «les actions présentant le plus souvent un caractère impulsif relativement en rupture avec les systèmes de motivation habituels du sujet (...) prenant souvent une forme auto- ou hétéro-agressive». J. LAPLANCHE & J.-B. PONTALIS: *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 6, 1994.

⁶ Telle est l'affirmation de Jean-François Six, dans son ouvrage déjà cité, *Le temps des médiateurs*.

⁷ Parmi tant d'exemples représentatifs de ce propos, voir: Hélène ASSIMACOPOULOS: «La médiation implique un changement de paradigme», in *Repère social*, N°64, février 2005.

Objection de conscience

Charles Naine: Homme politique, journaliste et ...réfractaire renforcé!

Après avoir présenté les objecteurs de conscience anabaptistes et amish dans notre précédente édition, étudions la vie et l'objection de conscience de Charles Naine!

«Né à Nods le 27 juin 1874, Charles Naine fréquente l'École d'horlogerie et de mécanique de la Chaux-de-Fonds durant trois ans, puis travaille comme ouvrier, tout en étudiant. En 1899, il obtient une licence en droit à l'Académie de Neuchâtel»¹, puis devient avocat.

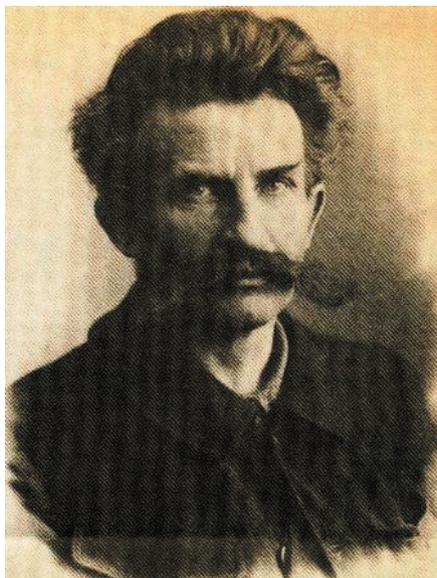
Très marqué par l'enseignement du pasteur Pettavel et, plus généralement, par le christianisme social, «Naine se détache néanmoins de la foi. Il n'en garde que l'éthique»² et essaie de procéder à une «synthèse entre le christianisme et le marxisme, ce dont témoigne sa formule: «Prolétaires de tous les pays, unissez-vous – et aimez-vous!»³

Puis, Charles Naine complète sa formation académique à Berlin, Paris et en Italie.

L'objection de Charles Naine

En 1894, Naine effectue son école de recrue dans l'artillerie à Colombier⁴. Il fait trois cours de répétition (1895, 1899, 1901), mais en 1901, à Thoun, il refuse de servir. Il est mis aux arrêts et y restera pendant la durée du service (il passera aussi quelques jours à l'infirmerie)⁵.

En 1903, trois jours avant le cours de répétition suivant, Naine avertit le colonel Hebbel qu'il objecte. Le 4 septembre 1903, il est arrêté sur son lieu de travail, et, comme il refuse de mettre l'uniforme, il est transporté en civil à Fribourg. Là, il réitère ses intentions à son commandant. C'est alors que Naine se retrouve aux arrêts dans un couvent de capucins! Il y restera 20 jours. C'est là qu'il prépare sa défense (Naine est autorisé à lire, à écrire et à recevoir des visites)⁶.



Charles Naine (source: Tribune Socialiste Vaudoise, N° 196, mai 1968)

Le 24 septembre 1903, Naine est jugé à Fribourg. Le Tribunal de division II est composé d'un major (président), de deux capitaines, d'un fourrier et de deux soldats; l'auditeur (procureur) est un capitaine et le défenseur (avocat) est un lieutenant, Me Colomb, un camarade d'études de Naine⁷.

Les objecteurs de conscience pourront constater qu'il n'y a pas beaucoup de différences entre le tribunal militaire qui juge Naine et celui qu'ils ont affronté.

Sur le fond, Naine est condamné à une peine de trois mois de privation de liberté pour désertion et violation du devoir d'obéissance. Pourquoi la désertion? parce que dans la Loi fédérale sur le droit pénal militaire s'appliquant aux troupes suisses du 27 août 1851, le refus de servir et l'objection de conscience n'existent pas.

En plus de cette peine principale, Naine est dégradé, exclu de l'armée, déchu de ses droits civiques pendant une année et condamné à payer les frais

de sa cause. Naine et son défenseur, le lieutenant Colomb ne font pas recours contre ce jugement⁸.

L'exclusion de l'armée est considérée comme une sanction négative, car c'est un honneur de pouvoir effectuer du service militaire, en théorie du moins! Cependant, c'est une aubaine pour Charles Naine d'être exclu après le premier jugement, car il n'aura plus à répondre de refus de servir. A l'époque de Charles Naine, il est «normal» de se faire condamner plusieurs fois pour refus de servir, avant d'être exclu définitivement de l'armée (et de purger sa dernière peine!); trois condamnations successives ne constituent pas une rareté.

En 1903, la déchéance des droits civiques est une sanction accessoire courante.

Cette plaidoirie, publiée dans une brochure imprimée à 20 000 exemplaires, remporte un succès considérable et suscite d'innombrables commentaires et réactions⁹.

«Comment toute cette humanité qui a couvert le monde d'églises où elle adore un Dieu qui lui a dit: *Tu ne tueras point*, où elle implore un Christ qui lui a dit: *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, peut-elle encore se ruer à ces sanglantes saturnales que sont les guerres, négation de tous les principes qu'elle affiche?»¹⁰, s'interroge l'objecteur neuchâtelois qui cite aussi Karl Marx, s'inspire de la Boétie et des auteurs socialistes et anarchistes de la fin du XIX^{ème} siècle.

La vie de Charles Naine après son objection

Au moment d'objecter, Charles Naine s'oppose à la majorité du Parti socialiste suisse et se situe dans la gauche contestataire du parti¹¹. Son antimilitarisme viscéral le pousse à vouloir abolir

l'armée tandis qu'Hermann Greulich, le fondateur du Parti socialiste suisse, considère cette attitude comme utopique et anarchiste¹².

Ses activités d'avocat des pauvres et de rédacteur et administrateur du journal socialiste *La Sentinelle* l'occupent à la Chaux-de-Fonds jusqu'en 1910¹³.

«Il contribue à réaliser la *trilogie ouvrière*, c'est-à-dire la collaboration entre les coopératives, les syndicats et le parti socialiste»¹⁴.

En 1910, Charles Naine est appelé à Lausanne où il entame une deuxième carrière politique, sans jamais, néanmoins, couper ses liens avec les montagnes neuchâteloises¹⁵.

D'ailleurs, en 1911, Naine devient le premier socialiste neuchâtelois à siéger au Conseil national¹⁶.

En août 1914, lorsque la première guerre mondiale éclate, Naine est isolé. Il refuse les crédits militaires en tant que conseiller national et «dès le mois de septembre, s'associe à des rencontres internationales pour mettre fin aux hostilités. Il participe aux conférences organisées notamment à Zimmerwald en septembre 1915¹⁷».

Naine «connaît cependant une crise de conscience et penche vers des sentiments francophiles»¹⁸.

Au début favorable à la Révolution bolchévique d'octobre en Russie, il dénonce rapidement ses tendances autoritaires¹⁹. Il se dressera avec vigueur aux méthodes violentes et dictatoriales²⁰. Naine s'opposera à l'entrée du Parti socialiste dans la III^{ème} Internationale²¹ et, lors de la grève générale de novembre 1918, il prend une position modérée²² se situant dans l'aile droite du PSS.

A la fin de sa vie, les divergences avec les socialistes vaudois le poussent à quitter Lausanne avec amertume. Il concentre ses forces sur son activité au

Conseil national. C'est là qu'une grippe le saisit et le terrasse en quelques jours. Le 29 décembre 1926, Charles Naine meurt à Préverenges²³.

A un journaliste ayant laissé sous-entendre que le Charles Naine de 1925 n'était plus le même que celui de 1903, il répond «qu'il est toujours le même réfractaire, un réfractaire renforcé»²⁴.

Conclusions

Charles Naine, par son indépendance d'esprit et sa plaidoirie éclectique, avec sa détermination et son courage (il ose avancer des arguments clairement politiques et, comme Gandhi, il réclame une peine sévère) est le premier des pionniers de l'objection de conscience en Suisse, un pacifiste-antimilitariste et un socialiste qui inspirera beaucoup de vocations et auquel les objecteurs, le Cenac doivent beaucoup.

Remarquons, pour conclure, qu'il a la chance d'être exclu de l'armée après sa première condamnation, d'être élu au Conseil national et, surtout, de pouvoir continuer ses activités (professionnelles) malgré son casier judiciaire – cela, surtout à l'époque!

Jean-Luc Portmann

¹ Perrenoud Marc, 2005 p. 209.

^{2,3} Jeanneret Pierre, 1983 p. 6.

⁴ Naine Charles (Surproduction et chômage, 1903) in Jeanneret Pierre, 1983 p. 6.

⁵ Högger Rudolf Martin, 1966 p. 26.

⁶ Högger Rudolf Martin, 1966 p. 82.

⁷ Högger Rudolf Martin, 1966 p. 80.

⁸ Högger Rudolf Martin, 1966 p. 81.

⁹ Högger Rudolf Martin, 1966 p. 80-81.

¹⁰ Perrenoud Marc, 2005 p. 209.

¹¹ Naine Charles, op. cit. p. 5.

¹² Jeanneret Pierre, 1983 p. 6.

¹³ Gautschi Willi, 1968 p. 71.

¹⁴ Perrenoud Marc, 2005 p. 209.

¹⁵ Perrenoud Marc, 2005 p. 210.

¹⁶ Jeanneret Pierre, 1983 p. 6-7.

¹⁷ Effectivement, pour siéger au Conseil national, il n'y a pas besoin d'être domicilié dans

le canton qu'on représente à Berne.

¹⁸ Perrenoud Marc, 2005 p. 212.

¹⁹ Jeanneret Pierre, 2005 p. 7.

²⁰ Jeanneret Pierre, 1983 p. 7.

²¹ Perrenoud Marc, 2005 p. 212.

²² Jeanneret Pierre, 1983 p. 7.

²³ Perrenoud, 2005 p. 212.

²⁴ Jeanneret Pierre, 1983 p. 8.

²⁵ Naine Charles, Plaidoirie du 24 septembre 1903, 3^{ème} édition, Le Locle 1931 p. 2 (Avertissement).

La pétition du pasteur Pettavel

Après le jugement et la condamnation de Naine, une pétition du 28 septembre 1903 signée par le pasteur Paul Pettavel et quinze cosignataires demande au Conseil fédéral de favoriser l'introduction, dans la législation suisse, du double article suivant:

«1. Le cas de conscience dûment constaté est reconnu cas d'exemption du service militaire. Toutefois, l'exempté pour cas de conscience pourra être astreint à tout autre travail d'intérêt public équivalent au service militaire ou en dépassant même les restrictions [obligations].
2. Pour cas de conscience et sur réclamation du citoyen taxé, la taxe militaire pourra être détournée de son objet premier et attribuée à tout chapitre autre du budget fédéral. Toutefois, dans ce cas-là, la taxe pourra être majorée».

Se fondant sur l'article 49 al. 5 de la Constitution du 29 mai 1874 («Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique»), en vigueur à l'époque, le Conseil fédéral n'entre pas en matière.

En fait, cette pétition demande une solution proche de celle qui prévaut maintenant avec la loi sur le service civil. N'était-t-il vraiment pas possible d'éviter la prison pour 10'000 personnes, osons-le, innocentes?

Des civilistes rackettés?

Certains établissements d'affectation se livreraient à des pratiques douteuses et malhonnêtes.



Rue Charles-Naine à La Chaux-de-Fonds
(Source: L'Express, 22.08.2005).

Bibliographie succincte,:

Altorfer Ernst, Die Dienstverweigerung nach schweizerischen Militärstrafrecht, thèse Zurich 1929
De Leonardis Marie-Thérèse, L'objection de conscience en droit public suisse. Contribution à l'étude du droit constitutionnel et du droit pénal militaire, Lausanne 1990
Gautschi Willi, Der Landesstreik 1918, Zurich, Einsiedeln, Cologne 1968
Högger Rudolf Martin, Charles Naine 1874-1926. Eine politische Biographie, Zurich 1966
Jeanneret Pierre, Dix grandes figures du socialisme suisse. Lausanne 1983
Naine Charles, Manuscrit de la plaidoirie prononcée devant le Tribunal militaire de la II^{ème} division, le 24 septembre 1903 à Fribourg
Charles Naine, Journaliste: sa pensée socialiste [Choix d'articles par Ernest-Paul Graber], 2 volumes, La Chaux-de-Fonds 1928
Perrenoud Marc, Charles Naine, Homme politique, Journaliste (1874-1926) in: Schlup Michel (sous la dir.), Biographies neuchâteloises, Tome 4, 1900-1950, Hauterive-Neuchâtel, 2005, 209-213

¹ La grande partie de ces ouvrages se trouvent à la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds.

Début juin, une circulaire adressée à l'ensemble des établissements d'affectation par l'Organe d'exécution du service civil est parvenue au secrétariat du Cenac. Son contenu nous a navrés, mais ne nous a pas surpris. L'Office fédéral a fait part de pratiques jugées pour le moins discutables dans quelques établissements. En effet, certaines institutions n'ont pas hésité à facturer aux civilistes les frais liés à leur logement, leur alimentation ou leur transport, alors que la loi dit clairement que lesdits frais doivent être assumés par les établissements sauf si la personne astreinte à faire du service civil reçoit une indemnité de 30 francs par jours à ce propos (même si elle habite dans la maison d'à côté).

Les droits des civilistes

D'autre part, toujours selon cette même circulaire, il semblerait que certains civilistes auraient dû se résoudre à renoncer à tout ou partie des indemnités, voire, pour l'un d'entre eux, à verser un don à l'établissement d'affectation pour que son dossier puisse être pris en considération. La circulaire reçue insiste sur le caractère illégal de tels agissements et déplore qu'ils seraient suffisants pour porter atteinte à la renommée du service civil. Les dispositions légales en la matière sont claires et sans ambiguïtés, est-il rappelé.

La circulaire reçue s'achève par de brefs extraits de la Loi fédérale sur le service civil et des Ordonnances fédérales y relatives. L'établissement doit fournir, pour chaque jour de service civil: une somme d'argent de poche (correspondant à la solde d'un soldat), les chaussures et les vêtements de travail spéciaux éventuellement nécessaires, la nourriture, le logement, ainsi que le remboursement des frais de déplacement. Il doit prendre à sa charge, le cas

échéant, tous les frais spéciaux qu'occasionne une affectation à l'étranger.

Une circulaire similaire a été envoyée par le même Office fédéral à toutes les personnes qui doivent accomplir du Service civil. Le civiliste qui aurait passé un tel accord peut obtenir rétroactivement les indemnités ainsi perdues, même s'il était «volontaire» au moment des faits. Les montants dus demeurent intégralement dus.

Un service civil pour la communauté?

Contrairement à l'auteur de la circulaire, cependant, nous ne sommes pas surpris. Lors de la révision de la Loi sur le service civil, en 2004, le Cenac, mais aussi toute une série d'établissements d'affectation issus du mouvement associatif, avait mis le doigt sur le problème. On soulignait que les nouvelles mesures relatives au défraiement des civilistes induiraient inévitablement une augmentation drastique du «coût» d'un civiliste, pouvant conduire de telles structures à devoir renoncer à tout engagement. Nous en avons suffisamment parlé dans de précédents numéros de *Terres Civiles*, pour qu'il n'y ait pas besoin, ici, d'insister lourdement à ce propos.

Certes, pour la personne astreinte à effectuer du service civil, il est regrettable de ne pas recevoir ce qui lui est dû (selon la loi). Mais si péril en la demeure il y a, l'origine doit être recherchée non dans des pratiques concrètes, mais dans une logique technocratique ignorante de la réalité des faits, tels que vécus par nombre d'établissements d'affectation. De tels risques, nous les avons clairement identifiés et énoncés, lors de la mise en consultation du projet de révision de la Loi, sans malheureusement avoir été entendus.

J. G.

Racisme par ignorance

La méconnaissance de certaines valeurs culturelles peut être source d'incompréhension et alimenter un discours de type raciste ou prêter à confusion.

Bien trop souvent, malheureusement, j'ai eu l'occasion d'entendre cette phrase, petite mais ô combien significative: «Je ne suis pas raciste, mais...». Il en existe, par ailleurs, une variante, tout aussi courante: «Ces gens-là ne sont pas comme nous». Ainsi, en deçà, ou plutôt en dessous, d'une certaine forme de racisme, qui se veut idéologiquement – voire scientifiquement – argumenté, il en existe une seconde forme, plus insidieuse parce que d'apparence plus banale, celle qui consiste à affirmer qu'il y aurait d'une part une certaine catégorie de personnes, les «nous», et, d'autre part, les «autres».

Ce racisme de rue aurait-il trouvé origine dans une lecture trop rapide – et trop simpliste – du fameux «Les autres, c'est l'enfer» de Jean-Paul Sartre? Je me permets d'en douter. L'expérience tend à prouver que, dans la plupart des cas, l'autre nous apparaît autre... tout simplement parce que la signification de son comportement nous échappe. Des références culturelles, non explicitées, permettraient cependant d'en comprendre le sens. Or, justement, ce qui est tu tue.

Une anecdote révélatrice

A ce propos, je ne résiste pas plus longtemps à citer un cas bien précis d'incompréhension mutuelle, en raison d'une référence culturelle qui a échappé à l'un des interlocuteurs. C'est le thérapeute familial belge Mony Elkaïm – un des «papes» européens de la thérapie systémique – qui la raconte dans l'un de ses ouvrages.

Il y narre, entre autres, son expérience liée à sa participation à un groupe de médecins et de psychologues, ayant l'habitude de se rencontrer à intervalles réguliers, afin de présenter aux confrères des situations qui leur posent problème, pour une raison ou une autre. Ce jour-là, l'orateur parle de la situation



Illustration extraite de la brochure «Moi, raciste!?» (Office des publications officielles des Communautés européennes, 1998).

d'une famille qu'il suit depuis quelque temps déjà, en thérapie. Un cas finalement assez banal pour tout systémicien: le père, la mère et leurs trois filles, adolescentes, ont décidé d'entreprendre une thérapie en raison de l'anorexie d'une des trois demoiselles. Cependant, le médecin dit se sentir fort mal à l'aise.

A son avis, le symptôme qui perturbe ce système familial, ce n'est pas l'anorexie d'une des filles, mais la folie – la psychose, pour parler comme un spécialiste – de la mère. Et il l'explique. Je cite ici ses propos de mémoire: «Cette femme est complètement folle! J'ai vérifié, cette famille habite un appartement tout ce qu'il y a de plus conventionnel, avec l'eau et l'électricité, et pourtant elle ne cesse de réclamer l'eau chaude! Elle est hors de la réalité».

«Mon cher confrère, l'interrompt un des participants, cette famille est-elle nord-africaine?» (je cite toujours de mémoire). Surpris, le médecin doit répondre par l'affirmative, tout en s'étonnant que son collègue soit au courant de

cette information. Connaîtrait-il cette famille? Il nie les faits, mais donne une information qu'il est seul à détenir dans le groupe: il est d'usage, dans les populations nord-africaines, lorsque quelqu'un décède, de laver le corps à l'eau chaude. Cette femme n'est pas folle, elle est tout simplement dépressive. Elle est lasse de vivre, elle veut mourir.

L'orateur du jour, comprenant sa méprise, doit alors bel et bien réviser et son diagnostic et sa stratégie thérapeutique.

Je suis dans la totale impossibilité de retrouver les références exactes d'un livre lu il y a bientôt dix ans et que j'avais emprunté à un collègue d'un emploi précédent. Peut-être ai-je glissé ça et là quelques inexactitudes, toujours dommageables. Mais, pour ce qui concerne l'essentiel, je puis assurer l'avoir fidèlement retranscrit. Cette anecdote me paraît suffisamment parlante par elle-même pour que je m'abstienne ici de la commenter.

Jean Grin

Stop à l'hypocrisie

Le Groupe pour une Suisse sans Armée lance une initiative populaire fédérale pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre

Depuis la révision de la loi sur le matériel de guerre en 1998, les autorités suisses ont assoupli la pratique des autorisations en matière d'exportations d'armes. De plus en plus, des permis d'exportation vers des régions en crise ou en conflit sont octroyés. Les exportations prévues l'été dernier vers l'Irak, le Pakistan et l'Inde sont l'expression de cet assouplissement. En outre, entre 2001 et 2004, plus d'un quart de toutes les armes exportées par la Suisse l'ont été vers des pays participant à la prétendue «Guerre contre la terreur».

Le relâchement de la pratique en matière d'exportation est aussi évident quantitativement: depuis 1998, les exportations d'armes se sont accrues de 81%.

Les arguments d'une telle initiative

Tirant les conclusions de cette situation, et constatant aussi que les nombreuses interventions aux Chambres fédérales demandant une application plus rigoureuse de la loi sur le matériel de guerre étaient systématiquement vouées à l'échec, le GSsA a invité l'hiver dernier plusieurs organisations qui militent pour la paix à se joindre à lui pour discuter de cette problématique.

Cette réunion s'est avérée fructueuse à plus d'un titre. Très rapidement, il fut décidé de lancer une initiative, basée sur les considérations suivantes:

- L'exportation de matériel de guerre contredit foncièrement les exigences d'une politique de paix, des droits humains et de développement, favorisant une politique étrangère suisse solidaire, qui n'aggrave aucun conflit.

- Il n'existe fondamentalement pas d'exportations d'armes «sans inconvénients».

- Les livraisons d'armes dans des régions de tensions et de conflits con-



Illustration empruntée à la revue Alternatives non-violentes (Numéro 130, «L'arme nucléaire; totem et tabou», 1er trimestre 2004)

tribuent à l'escalade de la situation et entravent le processus de paix.

- En exportant des armes, la Suisse s'apaise les buts des conventions internationales qu'elle a ratifiées, en particulier les conventions sur les droits humains et sur le désarmement.

- Les enseignements du passé montrent que les autorités elles-mêmes ne respectent pas les critères d'exportation minimaux des dispositions légales en vigueur, en matière de politique de paix, des droits humains et du développement.

- Même une pratique plus restrictive et des contrôles plus serrés ne peuvent pas empêcher les affaires détournées, les reventes et l'utilisation des armes; et, par conséquent, les dispositions légales en vigueur ne garantissent aucunement

que des armes suisses ne se trouvent engagées dans des querelles armées.

Enfin, il est répréhensible de tirer profit du négoce des armes lors de conflits armés.

En résumé, voici ce que l'initiative veut introduire dans la Constitution fédérale:

D'une part, l'interdiction générale d'exporter des armes et autre matériel de guerre, car c'est le seul moyen de garantir qu'aucune arme suisse ne soit engagée dans des conflits intra- ou inter-étatiques ainsi que dans des disputes violentes entre individus.

D'autre part, que les entreprises d'armement suisses ne participent pas au développement international d'armes nouvelles et ne soient pas autorisées à transférer du savoir-faire en matière d'armes à des firmes étrangères.

La campagne a déjà débuté

L'initiative a été lancée officiellement le 27 juin 2006, le délai pour la récolte des signatures courant jusqu'au 27 décembre 2007. Selon les témoignages de plusieurs militant-e-s, tant en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, la population signe l'initiative avec un entrain remarquable.

Un site consacré à l'initiative a été mis sur pied, à l'adresse www.materieldeguerre.ch. A part de nombreuses informations, notamment les lieux et dates de récoltes, on peut aussi télécharger des feuilles de signatures.

Eric Peytremann

GSsA

Genève, juillet 2006

A g e n d a formation

Petit rappel de nos prochains modules du cycle de formation à la résolution non-violente des conflits, organisé en partenariat avec Peace Brigades International et l'AsMéd-Vaud.

Chaque journée de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de 8 à 15 personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

Ce cycle de formation à la résolution non-violente des conflits est composé d'un total de huit modules d'introduction, d'un module de base et de quatre modules de perfectionnement. Chaque session peut être suivie séparément.

Les samedis ont lieu de 9h00 à 17h00 à Lausanne. Le tarif est de CHF 140.- par journée (les membres du Cenac, de PBI ou de l'AsMéd-Vaud, CHF 95.- par jour). Les participants apportent leur pique-nique de midi; les boissons sont fournies.

▼ S'affirmer et s'exprimer sans blesser

28 octobre 2006

Certaines choses sont plus faciles à dire que d'autres. Comment exprimer nos sentiments sincères ou affirmer clairement nos besoins, nos limites ou nos exigences? Et surtout, comment se donner un maximum de chances d'être entendu-e et respecté-e, de gagner l'empathie de l'autre plutôt que son hostilité ou ses moqueries?

Animation: Rolf Keller et Lucienne Erb

▼ Les émotions dans les conflits

11 novembre 2006

Lorsque montent en nous certaines émotions, nous nous sentons parfois submergés, paralysés. La communication se brouille, avec soi-même et avec autrui. D'où viennent ces émotions? Pourquoi les ressentons-nous si fort? Quels enjeux y sont associés? Nous apprendrons à mieux accueillir, comprendre, exprimer nos émotions. A

mieux les vivre.

Animation: Fernand Veuthey et Anne Wanner

▼ Ecoute empathique et reformulation

25 novembre 2006

L'écoute empathique se fonde sur notre qualité d'accueil à l'autre, offrir du temps, de l'attention et le cadeau de notre détachement, c'est une écoute intense et profonde qui ne cherche pas à influencer l'autre ou à savoir pour lui. Pendant cette journée, nous nous exercerons à accueillir nos jugements, à pratiquer la reformulation en termes de sentiments et de besoins, à développer des attitudes verbales et non-verbales favorisant l'écoute.

Avec Lucienne Erb et Chantal Furrer Rey

En collaboration avec l'AsMéd-VD – prérequis pour sa formation de base à la médiation.

▼ Conduite de réunions

9 décembre 2006

Qu'est-ce qui fait que certaines séances sont si fatigantes, tendues, brouillonnes...? Bien animer un débat, en portant l'attention nécessaire au processus comme aux participant-e-s, est chaque fois un nouveau défi! Quelques outils et attitudes fondamentaux permettent pourtant de relever ce défi plus sereinement...

Animation: Rolf Keller et Anne Wanner

▼ Négociation coopérative

13 janvier 2007

Une saine communication et une saine gestion des émotions permettent de transformer un conflit en une série de problèmes à résoudre par la négociation. Comment collaborer avec son adversaire pour élaborer ensemble une solution gagnant-gagnant? Quel-

les conduites privilégier ou adopter? Comment surmonter les réticences de l'adversaire?

Animation: Philippe Beck et François Beffa

▼ Stage d'introduction au théâtre de l'opprimé

Le théâtre de l'opprimé est un ensemble de techniques développées par Augusto Boal depuis les années 60, au Brésil, en Amérique Latine, puis en Europe et dans le reste du monde.

Il se fonde sur deux convictions essentielles: le théâtre est un outil de transformation personnelle et sociale, il révèle nos représentations et permet de changer le monde; chaque être humain est capable de s'approprier le langage théâtral, d'être acteur sur scène pour être acteur de sa propre vie.

Ce stage, réparti sur quatre journées, permettra à ses participants (entre 8 à 15 personnes) d'explorer, d'expérimenter et d'apprendre à utiliser les principales techniques du théâtre de l'opprimé. Il s'adresse à toute personne intéressée par la démarche, même sans expérience théâtrale préalable.

Lieu: Lausanne

Dates: samedis et dimanche 4, 5, 18 et 19 novembre 2006

Horaires: 9h00-12h00, 13h30-16h30

Prix: CHF 560.- (si payé par l'employeur), CHF 440.- (si payé par le participant), négociable pour les petits budgets.

Inscription: jusqu'au 30 septembre 2006 par courriel (contact@manivelle-theatre.ch) ou par courrier postal (Manivelle, Théâtre en mouvement, Case postale, 1618 Châtel-Saint-Denis).

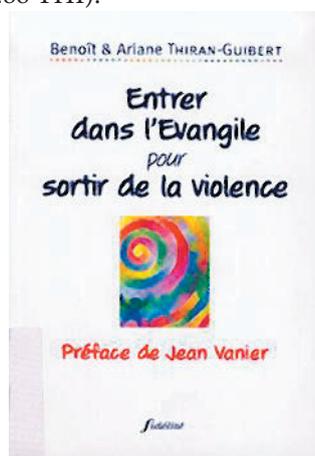
A notre Centre de documentation

Nos sélections et nouveautés cataloguées entre le 30 janvier 2006 et le 5 mai 2006

Lu pour vous

▼ Entrer dans l'Évangile pour sortir de la violence

Benoît et Ariane Thiran-Guibert, Ed. Fidélité, 2006, 215 p. (Cote Cenac: 261.88 THI).



Ce livre récent et enthousiasmant est destiné aux chrétiens. Mais il peut tout aussi bien s'adresser à des personnes ayant d'autres croyances: le moteur central qui motive l'attitude non-violente, c'est «le respect absolu de l'être humain» (p. 116).

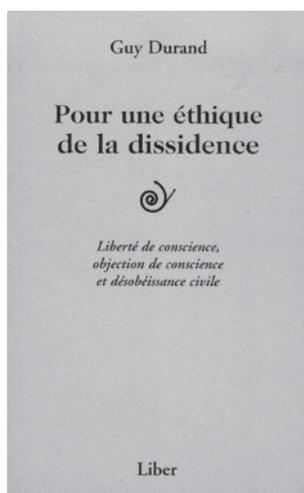
La première partie part de l'Évangile pour trouver «une issue à la violence», et la seconde propose des chemins concrets pour transformer la violence au quotidien. Les auteurs font appel à de multiples chercheurs et praticiens, comme Marie Balmay, Simone Pacot, Jean Vanier, Lytta Basset, Amadou Hampaté Bâ, Ety Hillesum, René Girard, Hildegard Goss-Mayr, Guy Gilbert, Thomas d'Ansembourg, Pat Patfoort, Jean-Marie Muller. Ils exploitent en particulier la «roue du changement de regard» créée par Isabelle et Bruno Eliat-Serck (voir Oser la relation : exister sans écraser, Ed. Fidélité, 2006, cote Cenac: 158.2.ELI).

Une lecture stimulante de la Bible et une synthèse heureuse des nombreuses approches de la non-violence font de cet ouvrage un succès.

Michel Mégard.

▼ Pour une éthique de la dissidence : liberté de conscience, objection de conscience et désobéissance civile

Guy Durand, . - Montréal: Liber, 2004. - 151 p. (Cote Cenac: 323.44 DUR).



«Ce que ce livre entend illustrer à certains égards, c'est la contribution des humains libres en leur conscience à un réel progrès éthique, la force des contestataires et des marginaux provocateurs de cohérence.» L'auteur examine avec précision ce qui différencie l'objection de conscience de la désobéissance civile. Il relie ensuite cette réflexion avec sa dimension éthique et s'interroge sur la façon dont la société considère et traite ces actes.

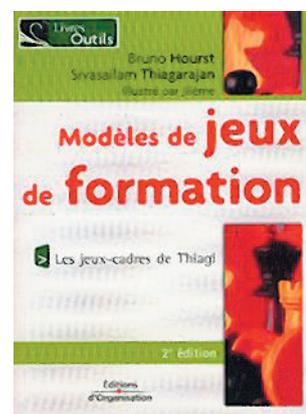
La désobéissance civile n'est pas négative en soi. Au contraire, elle doit être perçue par les autorités comme un «agent de transformation sociale». La violence multiforme que connaît la société moderne réclame et légitime l'acte de désobéissance. Guy Durand se charge d'en démontrer la force de

proposition et d'en dessiner le cadre de fonctionnement.

Pierre Flatt

▼ Modèles de jeux de formation - les jeux-cadres de Thiagi

Bruno Hourst, Sivasailam Thiagarajan, Ed. d'Organisation, 2e éd., 2004, 397 p.



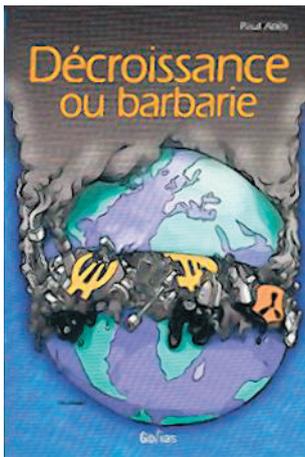
Un livre à même de transformer la pratique de celles et ceux qui enseignent, donnent des conférences, prononcent des discours, bref tentent de «faire passer» des connaissances: Sivasailam Thiagarajan (alias Thiagi), d'origine indienne vivant aux États-Unis, s'est spécialisé dans la création de «jeux-cadres», des «structures de jeux vides de contenus, que l'on remplit en fonction de ses besoins» (dos).

Si certains de ces «jeux» sont bien connus des formateurs d'adultes, j'ai admiré la richesse et la diversité des variantes proposées. D'autres structures de jeux sont vraiment novatrices: stopper sa conférence net à la sonnerie d'un petit réveil, après 10 ou 15 minutes, pour répartir l'assistance en petits groupes et demander à chacun d'eux d'inventer deux questions sur ce qu'ils viennent d'entendre avant d'organiser un grand concours inter-groupes... faut oser, et l'ambiance doit être «de sorte», non?

Philippe Beck

▼ **Décroissance ou barbarie**

Paul Ariès., Editions Golias, 2005, 162 p. (Cote Cenac: 301.2 DEC).



Dans ce livre, Paul Ariès montre en quoi notre humanité est menacée par une série d'effondrements (écologique, politique, social, humain et symbolique) dont la source est le capitalisme qui réduit l'homme à son unidimensionnalité de travailleur et de consommateur. La créativité, l'amour sincère et profond, l'amitié ou le partage, etc. sont bannis de ce système.

Cette perte du sens profond de notre vie, des valeurs et de la tradition pousse l'homme à adopter des comportements extrêmes (par ex. les sports de l'extrême ou différentes formes de dépendances) pour combler un manque dû à une perte des structures. Le but des objecteurs de croissance n'est pas de bannir tout le système en place, ni d'entrer dans une ère de récession,

Contacts:

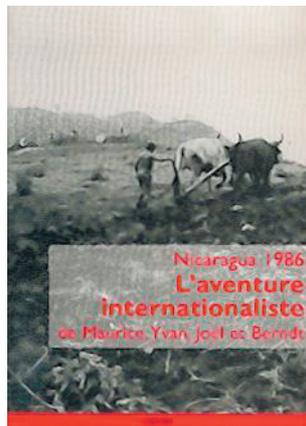
- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveautés: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

mais de porter un regard critique et agir avec conscience pour le bien de chacun. Il n'existe pas une idéologie unique de la décroissance, mais une multitude d'attitudes conscientes et respectueuses de l'environnement et des humains. Le but à l'avenir, selon les objecteurs, n'est pas «de répartir autrement le gâteau, mais d'en changer la recette» (p. 9). Les chemins de la décroissance sont nombreux (par ex. simplicité volontaire, relocalisation, réinvestissement du corps...) et accessibles à chacun d'entre nous.

Sian Grand

▼ **L'aventure internationaliste de Maurice, Yvan, Joël et Berndt (Nicaragua 1986)**

[Collectif], Genève, Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), 1996, 236 p. (Cote Cenac: 332.42 NIC)



Ce livre entend rendre un hommage appuyé à ces jeunes, de Suisse et d'ailleurs, qui ont entrepris un voyage bien particulier, puisqu'il n'en sont pas revenus.

Effectivement, dans les années 80, un fort courant de sympathie traversa les mouvements associatifs et incita divers de leurs membres à venir aider sur place, au Nicaragua, le jeune pou-

voir sandiniste, bien que la violence et des groupuscules armés nostalgiques du régime somoziste continuaient d'y sévir.

Le présent ouvrage n'entend pas retracer de manière exhaustive l'histoire de cette période. Une première partie rappelle dans ses grandes lignes le contexte et tente de cerner les motivations de ces jeunes. Puis, sont dressés les portraits des quatre engagés dont il est ici question (une vingtaine de jeunes Européens ont été assassinés au Nicaragua). En conclusion, le collectif d'auteurs esquisse quelques comparaisons avec la Guerre d'Espagne, non sans poser de judicieuses questions sur la notion d'engagement. Des photographies prises sur le terrain à l'époque complètent agréablement les textes.

Jean Grin

Vient de paraître

▼ **Aimez vos ennemis (Traité de communication pacifique et non-violente)**

Michel Monod, Paris, L'Harmattan, collection Chrétiens autrement. ISBN 2-296-00900-X

Entraîné par Marshall Rosenberg à la communication non-violente, Michel Monod trouve dans le Sermon sur la Montagne le fondement de la réconciliation avec l'adversaire. En offrant de reconnaître l'autre dans ses besoins nous en faisons un ami. Ce livre nous apprend à être des pacifiques, des artisans de paix en pratiquant l'empathie envers l'autre sans oublier d'exprimer nos besoins de façon authentique.

Quelques exercices sont proposés pour l'enseignement.

Nouvelles acquisitions

NON-VIOLENCE

- ▼ **Oser la relation: Exister sans écraser**, Isabelle & Bruno Eliat-Serck, Namur Fidélité & Lyon, Chronique sociale, 2006, 127 p. (Cote Cenac: 158.2 ELI)
- ▼ **Défense armée ou défense populaire non-violente?**, Supplément aux Cahiers de la Réconciliation, Toulon, Centre local d'information et de coordination pour l'action non-violente, 1971, 10 p. (Cote Cenac: BR 2038)

RESOLUTION DE CONFLITS

- ▼ **Vérité, réconciliation, réparation**, sous la direction de Barbara Cassin, Olivier Cayla et Philippe-Joseph Salazar, Paris, Seuil, 2004, 365 p. (Cote Cenac: 960 VER)

BIOGRAPHIE

- ▼ **Henri David Thoreau, précurseur de la désobéissance civile**, Colomiers, Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées, 2005, 508 p. (Cote Cenac: 323.44 THO)
- ▼ **Sakharov, une biographie**, Richard Lourie, Lausanne, Les Editions noir sur blanc, 1966, 12 p. (Cote Cenac: 920 SAK LOU)
- ▼ **Les grands hommes de la paix**, Paris, Record, «Microrecord» numéro 4-70, 1970, 15 p. (Cote Cenac: BR 2031)

OBJECTION DE CONSCIENCE

- ▼ **L'autre Afrique: résistance contre la guerre, la corruption et l'oppression**, supplément au numéro 426, avril 2005, de «Union pacifiste», Paris, Seuil, 2005, 35 p. (Cote Cenac: BR 2030)

- ▼ **L'objection de conscience: Numéro spécial**, Revue «Contact», numéro 97-98, Lausanne, Contacts, 1966, 12 p. (Cote Cenac: BR 2043)

EDUCATION À LA PAIX

- ▼ **L'art de vivre en paix: Manuel d'éducation pour une culture de la paix**, Pierre Weil, Paris, Unesco, 2002, 132 p. (Cote Cenac: 170 WEI)



PACIFISME

- ▼ **La bobine de fil**, William Bonjour, [Genève], sans mention d'éditeur, 1980 (?), non paginé. (Cote Cenac: BR 2032)
- ▼ **La paix: Utopie? Réalité? Mission?**, Berlin (RDA), Panorama DDR, 1977, 63 p. (Cote Cenac: BR 2033)
- ▼ **Das internationale Friedensbüro: Geschichte, Ziele, Tätigkeit**, Genève, Internationales Friedensbüro, 1969, 17 p. (Cote Cenac: BR 2035)
- ▼ **Arguments pour ou contre l'interdiction d'exporter du matériel de guerre**, Lausanne, Comité romand des initiatives pour la paix et le désarmement, 1996, 32 p. (Cote Cenac: BR 2037)
- ▼ **La paix?**, Travail de synthèse des activités du Groupe d'action Lancy-Onex, (G.A.L.O.), Grand-Lancy, Centre

Marignac, [1972], 54 p. (Cote Cenac: BR 2039)

SANTÉ

- ▼ **Hold-up sur la santé**, Dr François Choffat, Genève, Editions Jouvence, 2005, 248 p. (Cote Cenac: 610 CHO)

ANARCHISME

- ▼ **Pour l'anarchisme**, Nicolas Walter, Le Raincy, Anarchisme et non-violence et Bruxelles, L'Alliance, [1970], 48 p. (Cote Cenac: BR 2034)

ANTIRACISME

- ▼ **Agir contre le racisme: Expériences et recommandations pour la gestion de projets**, Daniel Kessler, Berne, Département fédéral de l'intérieur, Service de lutte contre le racisme, 2005, 110 p. + 1 DVD (Cote Cenac: 301.636 KES)

Souhaiteriez-vous vous informer «à l'oeil» sur la non-violence?

Parmi les diverses manières de procéder ainsi, il en est une, toute simple et vous donnant facilement accès aux parutions récentes. Laquelle? Tout simplement en rédigeant vous aussi des notes de lecture. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat du Cenac (021.661.24.34 ou info@non-violence.ch).

En bref

Quelques nouvelles d'autre part...

Un nouveau «divorce de velours»

▼ Le 21 mai dernier, le Monténégro a décidé, en votation populaire, de se séparer de la Serbie-et-Monténégro. 55,4% des électrices et des électeurs se sont prononcés en faveur du référendum sur l'indépendance de ce qui devient ainsi l'un des plus petits pays d'Europe. Par la suite, le parlement du Monténégro a avalisé le verdict des urnes, rejoint en cela, par la suite, par celui de Serbie.

Ce processus démocratique se démarque nettement de la violence qui avait marqué le désintégration de l'ex-République yougoslave en Etats indépendants, et dont le martyr du peuple bosniaque, pour seul exemple, n'a pas fini de marquer les mémoires. Si certains observateurs, saluant ce dénouement heureux d'un litige qui semblait ne jamais prendre fin entre deux voisins qui continuaient à cohabiter vaille que vaille, veulent y voir une heureuse évolution des mentalités dans les Balkans, d'autres sont moins optimistes. Selon ces derniers, tant que le problème du Kosovo (Kosove) ne sera pas résolu, la fragilité du calme de la région et de la paix demeure constante.

L'Espéranto, langue européenne

▼ Ce printemps, en Autriche, un sondage a été réalisé, demandant quelle

langue devrait être adoptée en Europe s'il advenait qu'il doive n'y en avoir plus qu'une. Selon le quotidien Der Standard, qui tire à plus de cent mille exemplaires, l'espéranto est placé en tête, avec 51% d'avis favorables. Au début de l'enquête, pourtant, les avis se partageaient majoritairement en l'allemand, la langue la plus parlée en Europe, et l'anglais, la langue la plus souvent apprise.

Inventée il y a plus d'un siècle par le Dr Louis-Lazare Zamenhof, l'espéranto est une langue simple à apprendre, car ni son vocabulaire ni sa syntaxe ne comportent d'exceptions: tous les verbes, même les auxiliaires être et avoir, se conjuguent de la même manière, tous les substantifs finissent en «o» et tous les adjectifs en «a» par exemple. Cependant, ce résultat ne manque pas de surprendre, car si l'espéranto est unanimement reconnu comme une langue facile à apprendre, il n'est pour autant pas pratiqué (malheureusement) par de larges publics.

La législation belge sur les armes renforcée

▼ Après quinze ans de débats, parfois houleux, mais surtout un drame particulièrement médiatisé en raison de son caractère raciste en mai dernier – commis avec un fusil de chasse acheté le matin même – le parlement belge a

adopté une nouvelle loi réglementant plus drastiquement la détention d'armes par les particuliers. Désormais, plus aucune arme ne sera en vente libre, l'achat sera strictement contrôlé et la profession d'armurier mieux organisée. D'autre part, chaque arme sera marquée et enregistrée dans un fichier central. Cette nouvelle loi remplace un texte datant de 1933 et est conforme aux directives européennes en la matière.

Selon Les Nouvelles du GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix), dans le numéro de cet été, les armes à feu tuent chaque année en Belgique entre 350 à 400 personnes et en blessent plus d'un millier. Parmi les tués, il y aurait environ 75% de suicides, 15% d'homicides et 10% d'accidents. Il y aurait entre 1,5 à 2 millions de fusils, revolvers et pistolets en Belgique, soit approximativement une arme pour cinq habitants, nourrissons inclus.

Cette bonne nouvelle doit cependant être relativisée, car, pour le rédacteur, Bernard Adam, il faut aussi faire évoluer les mentalités, surtout concernant la croyance trop souvent répandue – en Belgique, mais aussi ailleurs – que la détention d'arme sert à se protéger. Le fait que trois victimes sur quatre d'une arme à feu en soit son propre détenteur, qui la retourne contre lui, tend à démontrer l'inanité de cette opinion.

Assemblée générale du Centre pour l'action-non-violente

Nous vous donnons rendez-vous le **mardi 24 octobre à 19h00**, dans nos locaux (**Rue de Genève 52, 1004 Lausanne**) pour notre assemblée générale ordinaire. Sur simple demande de votre part, l'ordre du jour vous sera fort volontiers transmis; il sera disponible dès la mi-octobre.

La partie statutaire sera précédée, à 18h00, d'un apéritif auquel vous êtes toutes et tous cordialement invitéEs. Ce sera l'occasion pour la nouvelle équipe du secrétariat de faire plus concrètement votre connaissance et inversement. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour cet apéritif. Par contre, d'avance, les secrétaires remercient les personnes désireuses d'apporter quelque(s) chose(s) de les en informer.